

... Obligation de permanence ...

Les défis de
l'aviation militaire
face aux effets de
la Covid-19

Par le général de corps aérien (2S) Jean-Marc Laurent

Crédit photo : permanence au Commandement des forces aériennes stratégiques
© Alexandre Beuzeboc, armée de l'Air, BA 125 d'Istres, mars 2018



L'aviation militaire n'a pas échappé aux effets de la COVID-19

L'impact économique et humain de la crise sanitaire de la COVID-19 sur la filière aéronautique est assurément majeur, partout dans le monde et bien entendu en France. Ses effets ont été fortement ressentis dans l'aviation commerciale dont les flottes, brutalement clouées au sol, ne reprennent que progressivement les Airls. Par voie de conséquence, c'est tout l'écosystème du transport aérien qui a dû contracter son activité et certains de ses acteurs ont d'ores et déjà été condamnés à disparaître.

Si la loupe médiatique s'est largement portée sur l'aviation grand public, l'aéronautique militaire n'a pas été épargnée par la pandémie. Les forces armées françaises, mais aussi européennes et alliées, n'ont ainsi pas échappé au cataclysme sanitaire et ont été confrontées au double défi de se protéger en adoptant des mesures conservatoires tout en répondant à l'obligation de permanence opérationnelle, que ce soit au titre de la souveraineté (dissuasion, défense aérienne, action outre-mer, etc.) ou des engagements internationaux (Levant, Sahel, Baltique, etc.). Contrairement à l'aviation civile, cet impératif stratégique leur a interdit toute interruption des vols et les a obligés à assurer coûte que coûte une continuité de leur action sécuritaire dans la troisième dimension.

La poursuite de ces missions de première ligne n'a pas bénéficié d'un réel éclairage médiatique et est mal appréhendée par une opinion que la réalité quotidienne a détournée vers des préoccupations plus personnelles. Certes, des événements liés à la COVID-19 ont parfois permis aux forces aériennes interarmées de sortir de l'ombre, qu'ils relèvent de la contribution à la réponse étatique (rapatriement de nationaux depuis différentes zones du monde, déplacement de malades entre régions européennes, etc.) ou qu'ils mettent en évidence des situations inhabituelles comme l'épisode de contagion sur le porte-avions Charles de Gaulle. Les manifestations de la fête nationale française ont aussi rappelé le rôle des armées dans la gestion de la crise et le volet aérien n'a pas été oublié. Pour autant, on doit constater que ces événements, médiatisés dans l'instant, n'ont pas empêché l'effet d'occultation de l'immense tension que les forces en général, et aériennes en particulier, ont supportée pour continuer à garantir la sécurité des Français, des Européens et des Alliés.

Il faut dire qu'il est toujours difficile, pour ceux qui ne les vivent pas directement, de se représenter la réalité des engagements militaires. Leur éloignement, leur



Photos : atelier M88
© SIAE, 2013

dissémination, leur diversité et leur nature confidentielle ne facilitent pas leur appropriation à l'échelle de l'individu. En outre, il est difficile, pour un citoyen, confronté à une crise sanitaire qui peut le mettre personnellement en danger, de s'attarder sur une action militaire vue comme distante. Mais il doit savoir que la communauté de défense, et tout spécialement l'aviation militaire, a dû produire un puissant effort pour répondre aux engagements sécuritaires nationaux, européens et alliés, malgré les mesures sanitaires qu'elle a dû appliquer.

Cet effort, dont on se rend mal compte de l'ampleur, aura inévitablement des répercussions humaines, techniques et donc capacitaires à court et moyen termes. Mais cela pourrait arriver à un moment où les esprits verront dans la COVID-19 une crise passée qui ne justifie plus la même urgence. Il est donc essentiel de souligner dès à présent une situation éminemment critique pour ne pas laisser penser que l'aviation militaire sortira indemne de l'épisode. Il s'agit de comprendre la nécessité, comme pour d'autres secteurs d'activité de première ligne, d'une réponse politique, économique, voire juridique à la hauteur, mais aussi du besoin d'un retour d'expérience approfondi sur le concept d'emploi des forces armées, en général, et aériennes, en particulier.

La pandémie, révélateur des fragilités du concept d'emploi des forces aériennes

Il serait certainement prématuré et présomptueux de vouloir évaluer exhaustivement les conséquences de la crise sanitaire sur l'action des forces aériennes françaises, quelle que soit l'armée qui les met en œuvre. En effet, derrière les impacts les plus manifestes se cachent toujours des contrecoups pervers qu'il est difficile de percevoir et de mesurer quand la crise est encore en cours. Il s'agit donc ici de seulement partager trois réflexions qui me viennent immédiatement à l'esprit et dont la prise en compte me paraît essentielle au regard de l'avenir de ces forces de l'Air.

Ma première réflexion concerne la situation organique des armées françaises et de leur composante aérienne. Les profondes transformations qu'elles ont subies depuis une décennie (« subir » est le juste mot) et la forte diminution des effectifs militaires qui en a résulté rendent désormais très laborieuse la gestion opérationnelle et technique des moyens aériens en mode dégradé. Certes, la situation est en voie de redressement depuis la revue stratégique nationale de 2017 et la loi de programmation militaire qui a suivi. Mais son plein effet n'est pas encore atteint – en espérant qu'il le soit à

terme -, car il est plus facile de « casser » que de « reconstruire ». Ainsi, la remise à niveau du système technico-opérationnel aérien, qui exige la formation d'experts techniques de haut niveau, demandera de nombreuses années. En attendant, la COVID-19 a été un révélateur et a plongé les forces aériennes dans une problématique humaine d'ampleur, en nombre et en expertise. Elles ont ainsi dû combiner l'absolue nécessité de confiner une partie des effectifs pour éviter un effet de contagion massif, tout en palliant une activité industrielle momentanément stoppée en grande partie. Cette situation technique a fortement impacté la capacité de maintien en condition opérationnelle (MCO), tant en métropole que sur les théâtres d'opération, d'autant qu'elle a en outre été soumise à la mise en place d'une logique de « sas sanitaires » (c'est-à-dire des quarantaines) afin d'assurer des rotations sûres de personnels. Il en a découlé une gestion complexe des spécialités et l'aggravation de phénomènes de suractivité sur certaines d'entre-elles qui ont inévitablement perturbé l'activité aérienne. Cette situation, de nature à altérer la capacité de défense et de souveraineté du pays, aurait pu être très critique s'il avait dû affronter un autre événement sécuritaire. Elle montre, si besoin en est, que les effectifs associés à un modèle d'armée ne peuvent se limiter à une « juste suffisance » économique, mais qu'ils doivent être calculés en fonction d'une contingence trop longtemps oubliée ou volontairement occultée, et pourtant intimement associée au monde combattant, qui est l'attrition.

Ma seconde réflexion concerne la relation entre armées et industrie. Il faut ici en souligner sa spécificité dans un pays où l'industrie de défense nationale n'est pas seulement considérée comme un fournisseur de matériels, mais, avant tout, comme un acteur à part entière de la posture de défense. Derrière le volontarisme des entreprises de la base industrielle et technologique de défense (BITD), il est un cadre légal qui ne leur permet pas, souvent à leur corps défendant, d'agir dans la même dynamique d'exception que les militaires. La crise de la COVID-19 en a été une démonstration marquante, puisque les règles du confinement et le droit civil du travail ont quasi instantanément figé la capacité d'action des principaux partenaires industriels des forces aériennes. Ces dernières ont alors dû prendre à leur compte une partie du MCO de niveau industriel, en fait celui qui aurait bloqué l'exigence de continuité et de permanence opérationnelles. Cette situation nous rappelle que la capacité de résilience de ce qu'il est convenu d'appeler le niveau de soutien opérationnel et le nécessaire empiètement de ce NSO sur des tâches de niveau industriel ont fait l'objet d'après - et hélas vains - débats lors de la transformation de la défense caractéristique de la décennie précédente. Nombreux, hors des armées, ont alors voulu réduire la capacité technique des forces à sa plus simple expression, au nom de l'idée aussi innocente que dangereuse de recentrer le militaire sur le seul emploi des armes, excluant de fait sa capacité technique à les maintenir en situation industrielle dégradée. Heureusement, l'aviation militaire a su habilement garder, contre ces vents idéologiques mauvais, une partie de son expertise avancée et construire une complémentarité résiliente avec ses partenaires industriels. Mais elle n'a pu éviter la réduction des effectifs militaires et l'affaiblissement capacitaire en cas de crise grave. La COVID-19 est aujourd'hui un révélateur du choix à faire entre efficacité et efficacité, entre logique économique et robustesse stratégique. La relation Etat-Industrie doit certes se construire sur une complémentarité de compétences, mais aussi sur un recoupement, voire une redondance, qui, si ils ne sont par nature pas les moins coûteux, s'avèrent indispensables à la protection du pays.

Ma troisième réflexion concerne les risques liés à la concentration des forces, en général, et celui des forces aériennes tout spécialement. La logique économique - qui ne date pas de la dernière décennie, mais court depuis la fin de la Guerre froide - a conduit à fortement réduire le nombre des bases aériennes et à concentrer les moyens sur quelques emprises. Cette concentration aurait pu être encore plus drastique, puisque l'optimum économique recherché prônait des bases aériennes abritant quatre à cinq mille personnes et non deux à trois mille conformément aux modèles qui prévalent à l'heure actuelle. En effet, pour des raisons stratégiques et



FFDJ © Murielle Delaporte, Djibouti, 2014

environnementales - notamment la limitation de l'impact de l'activité aérienne sur les populations -, les armées ont réussi à contenir les tentations technocratiques. Cette réduction a certes été en adéquation avec le nombre des aéronefs qui, lui aussi, a lourdement décru. Elle a également permis de créer des synergies technico-logistiques devenues indispensables. Mais la crise de la COVID-19 a non seulement montré la vulnérabilité des concepts qui favorisent la concentration des forces, mais doit nous servir de guide pour en éviter leur développement à l'avenir. Cette exigence ne se limite pas au seul risque sanitaire et ce qui est vrai pour une pandémie l'est aussi pour d'autres menaces à effet collectif comme celles des armes NRBC ou des attaques par la voie des Aïrs. Je pense ici aux missiles qui seront les « agresseurs » aériens du siècle et dont on constate à la fois la prolifération et l'augmentation de la précision. Ces risques plaident pour une dispersion des forces, principe militaire qui n'est pas innovant, mais qui a largement été oublié au profit de dispositifs obligeant à les rassembler en un même lieu. Les épisodes médiatisés des porte-avions Charles de Gaulle ou Théodore Roosevelt sont, à cet égard, marquants et instructifs. Réunir autant de personnels sur de tels bâtiments crée un risque majeur face à une menace à laquelle il n'est pas possible d'échapper : aujourd'hui un virus, demain un missile balistique ou armes sous-marines hyper véloces telles que nombre de puissances militaires développent actuellement. La problématique est la même pour certains dispositifs à terre qui, ayant progressivement abandonné les réflexes de durcissement de la Guerre froide, constituent de véritables pièges stratégiques. Je pense ici aux bases aériennes massives, comme celles qui ont été créées en Afghanistan (Kandahar ou Bagram), avec leurs trente mille combattants chacune, ou au centre de gestion des opérations aériennes (CAOC) d'Al Udeid au Qatar qui accueille plus de dix mille militaires et constitue un cœur vital des opérations aériennes. Cette concentration de forces, qui témoigne d'une époque où la supériorité aérienne acquise a écarté la menace venant des Aïrs, doit être reconsidérée. La probabilité croissante d'un conflit majeur, où les rapports de force seront d'une autre nature que ceux connus depuis trente ans, oblige à refuser les regroupements opérationnels massifs à la portée des menaces que les nouvelles technologies nous font craindre. Elle nous incite, au contraire, à favoriser les dispositifs légers et en réseau dont la force reposera sur les promesses de la connectivité.

Sans cette précaution et la prise en compte des autres risques évoqués ci-dessus, nous risquons de nous mettre dans la posture d'un Pearl Harbour stratégique.